

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE RETOURNAC  
DCM 2022-11-110**

L'an deux mille vingt-deux, le dix-sept novembre à vingt heures zéro minute, le Conseil Municipal de la Commune de Retournac, légalement convoqué le 10 novembre 2022, s'est réuni en session ordinaire, en Mairie, en présence du public, sous la présidence de Madame Patricia GOUDARD, Maire ;

**Nombre de  
conseillers**

En exercice : 23  
Présents : 17  
Excusés  
représentés : 5  
Votants : 22

**Présents** : Mesdames et Messieurs Patricia GOUDARD, Brigitte ROCHE, Thierry BENEVENT, Anne-Sylvie MIRMAND, Jean-Claude ABRIAL, Alain LUTZ, Daniel DILITTA, Jean-Pierre FILIOL, Christian PEYRARD, Maryse RIBEYRON, Carole GIGANT, David SUC, Stéphanie GRANOUILLET, Maëlle JOLY, Pierre ASTOR, Antoine MALEYSSON, Corinne TARGHETTA

**Absents excusés représentés** : Madame Cindy ISSARTEL a donné pouvoir à Monsieur Thierry BENEVENT, Monsieur Raoul GANIVET a donné pouvoir à Madame Anne-Sylvie MIRMAND, Monsieur Patrice WAUTHIER a donné pouvoir à Madame Maëlle JOLY, Monsieur Jean-Yves AUBERT a donné pouvoir à Monsieur Pierre ASTOR, Monsieur Sébastien VINCENT a donné pouvoir à Monsieur Jean-Claude ABRIAL

**Absente excusée** : Christelle BLANCHER

Désignation du secrétaire de séance conformément à l'article L2121-15 du CGCT : Madame Maëlle JOLY

**Objet : Finances – Subvention exceptionnelle : Amicale Laïque de Retournac**

Madame Patricia GOUDARD, expose que par courrier en date du 09/10/2022, joint au dossier de séance, l'Amicale Laïque de Retournac sollicite une subvention exceptionnelle de 800 € pour participer au financement des actions éducatives des écoles publiques de la Commune.

Cette demande de subvention n'avait pas été étudiée au printemps avec les subventions pour cause de non-constitution du bureau de l'Amicale.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, (quatre voix contre, une abstention, dix-sept pour)**

- **ALLOUE** à l'Amicale Laïque de Retournac, dont le siège social est La Filature – 14 allée des platanes – 43130 Retournac, une subvention exceptionnelle de 800 euros.
- **AUTORISE** le Maire à signer tous documents afférents à l'application de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessous.

Pour extrait certifié conforme

**Le Maire,**

**Patricia GOUDARD**

